

Gazette de l'Ontario Volume 156

Numéro 29 | 22 juillet 2023

La Gazette de l'Ontario est la publication officielle du gouvernement de l'Ontario; on y retrouve les décisions législatives, les proclamations de nouvelles lois, tous les règlements pris en vertu des lois de l'Ontario, ainsi que les avis que les ministères, les organismes gouvernementaux et les autres organisations doivent rendre publics.

Code Criminel

Désignation de techniciens qualifiés (Les échantillons d'haleine)

L'AVIS PRESENT est donné qu'en vertu du paragraphe 320.4(a) du Code Criminel du Canada, l'honorable Michael Kerzner, Solliciteur général, le 7 mars 2023, désigna les personnes suivantes comme étant qualifiées pour manipuler les alcootest approuvé connu sous de nom de Intoxilyzer® 8000C.

Michael Boot
Port Hope Police Service

Tucker Campbell
Ontario Provincial Police

Alex Croker
Ontario Provincial Police

Ben Davies
Ontario Provincial Police

Andria DeCarolis
Brantford Police Service

Jennifer Garford
York Regional Police Service

Christopher Hominuk

Toronto Police Service

Brodie J. Jeffery
Ontario Provincial Police

Shawn Lantz
Ontario Provincial Police

Robert Lawrance
Lac Seul Police Service

Adam Lawton
Ontario Provincial Police

Alex Lisnic
York Regional Police

Yvonne Mawson
Ontario Provincial Police

Luke McLean
Ontario Provincial Police

Patrick McNeill
Strathroy-Caradoc Police Service

Petar Nikolic
Ontario Provincial Police

Natasha Paquette
Brantford Police Service

Kenneth Perino
Toronto Police Service

Kyle Richard
Niagara Regional Police Service

Andrew Richard

York Regional Police

Lisa Stapleton

Port Hope Police Service

(156-G113)

Demandes Présentées à la Législature — Projets de loi d'intérêt privé

AVIS AU PUBLIC

Les procédures et les frais relatifs à l'application de projets de loi d'intérêt privé sont établis par le Règlement de l'Assemblée législative. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web www.ola.org (<http://www.ola.org>) ou communiquer avec :

Direction des services de la procédure

Édifice Whitney, salle 1405

Toronto (Ontario) M7A 1A2

Téléphone : 416 325-3500 (Les appels à frais virés sont acceptés.)

L'examen des demandes de projets de loi d'intérêt privé reçues après le 1^{er} septembre peut être remis jusqu'à la première session ordinaire de l'année civile suivante.

Le Greffier de l'Assemblée législative

Trevor Day

(8699) T.F.N

Demandes au Parlement provincial

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(156-P173) 27, 28, 29 and 30

(156-P184) 29, 30, 31 and 32

Ventes de terrains par le shérif

EN VERTU D'UN MANDAT D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la municipalité régionale de Halton, en date du OCTOBER 03, 2018, portant le numéro de mandat 18-961 les biens réels et personnels de BUSHRA KHAWAJA AKA BUSHRA KHALID KHAWAJA, débiteur, à la demand de THE TORONTO-DOMINION BANK créancier(s), J'ai saisi et exécuté tous le droit, le titre, le intérêt et la valeur de rachat de BUSHRA KHAWAJA AKA BUSHRA KHALID KHAWAJA, débiteur, à l'égard de :

LOT 121, PLAN 20M893, MILTON, S/T EASE HR270021 OVER PT 62, 20R15538. S/T RIGHT HR326361municipal suivante: 970 FOURTH LINE ROAD MILTON, ON L9T 6N2

Je procéderai a la vente desdits droit, titre, intérêt et valeur de rachat de BUSHRA KHAWAJA AKA BUSHRA KHALID KHAWAJA, débiteur à l'égard desdits biens-finds et immeubles décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à 491, avenue Steeles Est, Milton Ontario L9T 1Y7 le 25 AOÛT, 2023 à 10h00

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES:

L'acheteur n'assume aucune responsabilité à l'égard des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayées et autres engagements. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bines ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. La responsabilité de la vérification de ces questions revient à l'acheteur potential.

CONDITIONS :

- Une avance de 10% du prix demandé ou 5 000.00 \$, selon le montant le plus élevé.
- est exigible au moment de la vente par le soumissionnaire gagnant; à déduire du prix d'achat;
- non remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire gagnant resque de conduire à la saisie de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite
- Dix jours ouvrables après la date de vente sont prévus pour établir le financement et verser le solde integral à /au 491, avenue Steeles E. suite 207, Milton ON L9T 1Y7

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque

certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre conditions annoncé.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Remarque : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter des biens ou biens meubles, terres ou immeubles mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique, directement ou indirectement

Date : JUILLET 07, 2023

Shérif,
Municipalité régionale de Halton
905 878-7285

(156-P185F)

EN VERTU D'UN MANDAT D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la municipalité régionale de Halton, en date du 19 novembre, 2020, portant le numéro de mandat 20-570 les biens réels et personnels de Canada Loyal Insurance Agency Limited, débiteur, à la demande de 1582378 Alberta Ltd créancier(s), J'ai saisi et exécuté tous le droit, le titre, le intérêt et la valeur de rachat de Canada Loyal Insurance Agency Limited, débiteur, à l'égard de :

Unit 1, Level 1, Halton Condominium Plan No. 248; PT BLK 3 PL 20M492, PTS 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25 & 26 20R10679, AS IN SCHEDULE 'A' OF DECLARATION H526068; S/T H531293 OAKVILLE à l'adresse municipale suivante: 2866 Portland Dr. Oakville Ontario L6H 5W8

Je procéderai à la vente desdits droit, titre, intérêt et valeur de rachat de Canada Loyal Insurance Agency Limited, débiteur à l'égard desdits biens-fonds et immeubles décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à 491, avenue Steeles Est, Milton Ontario L9T 1Y7 le 25 Aout 2023 à 10h00

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES:

L'acheteur n'assume aucune responsabilité à l'égard des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et autres engagements. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des biens ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. La responsabilité de la vérification de ces questions revient à l'acheteur potentiel.

CONDITIONS :

- Une avance de 10% du prix demandé ou 5 000.00 \$, selon le montant le plus élevé.
- est exigible au moment de la vente par le soumissionnaire gagnant; à déduire du prix d'achat;
- non remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire gagnant risque de conduire à la saisie de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite
- Dix jours ouvrables après la date de vente sont prévus pour établir le financement et verser le solde intégral à /au 491, avenue Steeles E. suite 207, Milton ON L9T 1Y7

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre conditions annoncé.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Remarque : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter des biens ou biens meubles, terres ou immeubles mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique, directement ou indirectement

Date: 07 Juillet 2023

Shérif,
Municipalité régionale de Halton

905 693-6122

(156-P186F)

Ventes de terrains par appel d'offres pour arriéré d'impôt

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(156-P187)

(156-P188)

(156-P189)

(156-P190)

(156-P191)

Règlements publiés en application de la partie III (Règlements) de la *Loi de 2006 sur la législation*

2023—07—22

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 187/23 pris en vertu de la LOI HAZEL MCCALLION DE 2023 SUR LA DISSOLUTION DE PEEL

Règl. de l'Ont. 187/23 : CONSEIL DE TRANSITION (https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r23187)

LOI HAZEL MCCALLION DE 2023 SUR LA DISSOLUTION DE PEEL

règlement déposé le 5 juillet 2023

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 188/23 pris en vertu de la LOI SUR LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Règl. de l'Ont. 188/23 : RÈGLES DE PROCÉDURE CIVILE (https://www.ontario.ca/fr/lois/
reglement/r23188)

TRIBUNAUX JUDICIAIRES (LOI SUR LES)

règlement déposé le 6 juillet 2023